Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrôleur général
Grégory ALLIONE

Chef de corps
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 28 JAN. 2022

Le chef de corps
Directeur départemental

à

Mesdames et Messieurs
les chefs de pôle, chefs de groupement,
chefs de centre et chefs de service

Dossier suivi par :
Pôle Compétence humaine
Groupement Engagement citoyen
Service du volontariat
N° **325033**

Objet : Déclaration de vacance de postes de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en engagement différencié pour la surveillance des baignades aménagées.

P. jointes : Avis de vacance de postes.
Dossier d'engagement.
Annexe 5 de disponibilité.

Je vous prie de trouver ci-joint un avis de vacance de postes de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en engagement différencié pour la surveillance des baignades aménagées au sein du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), pour la période du 1er juin au 30 septembre 2022.

Contrôleur général
Grégory ALLIONE

POMPIERS 13
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DE VACANCE DE POSTE
GECI-2022-01
RENFORTS POUR SURVEILLANCE DES BAIGNADES AMENAGEES

Voie de recrutement :	**Grade recherché :**	**Organigramme :**	**Localisation principale :**
Sapeur-pompier volontaire engagement différencié	SPV non officiers	Pôle compétence humaine Groupement engagement citoyen	centres de secours de rattachement pour surveillance des baignades

MISSIONS :

Dans le cadre de la couverture des risques liés à la saison estivale, le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) engage des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en engagement différencié, affectés en unités territoriales, pour assurer la surveillance des baignades aménagées que le SDIS assure pour les communes essentiellement sur la période du **1er juin au 30 septembre 2022**.
La formation et l'habillement adapté à la mission sont pris en charge par le SDIS avec possibilités d'hébergement suivant les communes.

PROFIL :

Conditions d'engagement :
- être majeur (18 ans au plus tard le 01/06/2022) ;
- compétence minimale requise : être titulaire du Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique (BNSSA) à jour de recyclage à la date de disponibilité,
- disponibilité minimum d'un mois consécutif,
- avoir l'autorisation de son autorité d'emploi si déjà SPV.

L'indemnisation est basée sur le taux horaire réglementaire des indemnités de SPV et au réel effectué.

Qualifications obligatoires prises en charge par le SDIS 13 au sein de ses structures :
- Formation de premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) appliquée aux nageurs-sauveteurs des postes de secours (5 jours),
- Formation de maintien et perfectionnement des acquis (FMPA) PSE 2 nageur-sauveteur (1 jour),
- Formation initiale de SPV nageur-sauveteur, validité de 5 ans (3 jours),
- FMPA (stage mer) de nageur-sauveteur des postes de secours (1 jour).

(*) Qualifications pouvant être prises en charge par le SDIS 13 en fonction des places disponibles :
-PSE 1 nageur-sauveteur, BNSSA, recyclage BNSSA.

COMMENT CANDIDATER :

SDIS13 : http://www.pompiers13.org/ (rejoignez-nous/saisonniers)
-Retour des dossiers par courriel à l'adresse *surveillance-plages@sdis13.fr* avec les pièces suivantes :

- ✓ Annexes 1, et 3 renseignées et signées
- ✓ Annexe 2 renseignée et signée pour les sapeurs-pompiers hors SDIS 13
- ✓ Attestation d'assuré social ou photocopie lisible de la carte vitale au nom de l'intéressé(e
- ✓ 1 RIB lisible au nom de l'intéressé(e)
- ✓ Photocopie des diplômes et attestations de stages cités en annexe 1

ou au Centre de secours, secteur surveillance des baignades du SDIS 13, 7 avenue des trois communes, 13960 Sausset-les-Pins
-Les SPV titulaires d'un arrêté d'engagement différencié au SDIS 13 font parvenir les pièces actualisées du dossier si nécessaire et leur disponibilité 2022.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHONE
1, avenue de Boisbaudran – CS 70271 – 13326 MARSEILLE CEDEX 15
Téléphone : 04.91.28.47.47 – Télécopie : 04.91.28.47.94

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PHOTO

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
ANNEXE 1 - 2022

Formulaire d'engagement différencié de sapeurs-pompiers volontaire (SPV) pour la surveillance des baignades aménagées

(à remplir par le candidat)

ETAT CIVIL

Nom : Prénom(s) :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Date de naissance :

Commune et département de naissance :

Profession : Employeur :

Numéro de sécurité sociale **personnel** :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom prénom, tél, mail) :

ETAT DE SERVICE :

A déjà été nageur-sauveteur au SDIS des Bouches-du-Rhône :
Oui / Non - année(s) et poste(s) de secours d'affectation :

Formations : (cochez la formation détenue)

BNSSA* BEESAN* MNS* (* à jour de recyclage)

Formation initiale nageur-sauveteur (FINS) PSE 2 (nageur-sauveteur) Permis bateau côtier

Autres : moyen de locomotion oui non

Cadre destiné aux sapeurs-pompiers hors SDIS des Bouches-du-Rhône

CIS et SDIS d'origine : Grade :

Période de disponibilité :

Secteur géographique d'affectation souhaité (si famille, amis…) *dans la mesure des possibilités du service*

Habillement :
- Taille T-shirt : S M L XL – Taille short : S M L XL

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) ..... candidat(e) à la fonction de sapeur-pompier volontaire engagement différencié dans le département des Bouches-du-Rhône, déclare exact les renseignements ci-dessus.

Signature :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 2 - 2022
Autorisation de l'autorité territoriale
(pour les sapeurs-pompiers hors SDIS des Bouches-du-Rhône)

Je soussigné, (grade - prénom - nom)……,

Qualité du signataire, ……,

Autorise le (grade - prénom - nom) ……,

Sapeur-pompier (volontaire / professionnel) au SDIS de ……..,

à souscrire auprès du SDIS des Bouches-du-Rhône un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire engagement différencié pour assurer la surveillance des baignades et activités nautiques essentiellement entre le 1er juin 2022 et le 30 septembre 2022.

J'atteste que l'intéressé(e) remplit les conditions d'aptitude médicale précisées par l'arrêté du 6 mai 2000 modifié.

J'atteste que l'intéressé(e) est à jour de ses formations continues.

Je prends en considération que le SDIS des Bouches-du-Rhône se charge de fournir à l'intéressé(e) les effets d'habillement adaptés à sa mission pendant la durée de l'engagement.

Fait à ……, le ……..……

Signature et cachet de l'autorité territoriale *

** Seul le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant dûment autorisé est habilité à signer cette autorisation*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 3 - 2022
Charte du sapeur-pompier volontaire, nageur-sauveteur assurant la surveillance des baignades aménagées au SDIS des Bouches-du-Rhône

(à signer par le candidat)

Intégré(e) pour la saison estivale 2022 au SDIS des Bouches-du-Rhône, je fais partie du corps départemental en qualité de sapeur-pompier volontaire sous engagement différencié titulaire du Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique.

Je m'engage à respecter le règlement du corps départemental et celui du centre d'incendie et de secours d'affectation.

Au service de la population et de ses hôtes, je m'engage à assurer une surveillance des baignades et une distribution des secours optimales dans le cadre des missions qui me sont confiées.

Je m'engage à respecter les femmes et hommes au coté de qui je vais servir et à obéir aux ordres des supérieurs hiérarchiques.

Je m'engage à respecter les matériels et infrastructures immobilières mis à ma disposition.

Je m'engage à soutenir et promouvoir l'image du SDIS :

POMPIERS DES BOUCHES-DU-RHÔNE 13

Je m'engage à respecter le devoir de réserve et de discrétion lié à l'activité.

Si je suis sapeur-pompier au sein d'un autre SDIS, je suis informé(e) que mon autorité territoriale d'emploi sera prévenue en cas de non respect de mon engagement au sein du corps départemental des Bouches-du-Rhône.

Fait à…… , le……..

Nom - Prénom de l'intéressé(e)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Récapitulatif des documents à fournir impérativement

- Annexes 1 et 3 renseignées et signées.
- Annexe 2 renseignée et signée de l'autorité d'emploi d'origine pour les sapeurs-pompiers hors SDIS 13.
- Annexe 4 : trois cas pour validation de l'aptitude médicale.
  (rappel : un schéma vaccinal Covid est obligatoire pour toute activité de sapeur-pompier)
- Annexe 5 : fiche de disponibilité remplie au format joint.
- Attestation d'assuré(e) social ou scan lisible de la carte vitale au nom de l'agent.
- 1 RIB lisible au nom de l'agent.
- Photocopie des diplômes et attestations de stages cités en annexe 1.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ETUDIES.

-Pour les sapeurs-pompiers hors SDIS 13 et dans le cas où l'autorisation territoriale est sous la forme d'un courrier reprenant les éléments de l'annexe 2, veuillez fournir un certificat d'aptitude médicale couvrant la période de disponibilité ainsi que l'attestation de mise à jour de la formation de maintien des acquis.

-Vous devez être majeur pour commencer l'activité. La formation peut être envisagée pour les mineurs.

- Rappel : le dossier de candidature doit être adressé par **courriel ou par envoi postal uniquement, dès que possible et avant le 30 mai 2022 à :**

Centre de secours de Sausset-les-Pins
Secteur surveillance des plages du SDIS 13
7 avenue des 3 communes
13960 SAUSSET-LES-PINS
surveillance-plages@sdis13.fr

ANNEXE 4 – aptitude médicale

(rappel : Un schéma vaccinal COVID conforme à la réglementation applicable aux personnels soignants est obligatoire pour toute activité de sapeur-pompier)

- **Pour les candidats résidents du département des Bouches-du-Rhône :**
  Visite médicale assurée par un médecin du service de santé et de secours médical (SSSM) du SDIS avec vérification de l'immunisation contre l'hépatite B.
  La visite est assurée après une prise de rendez-vous :
  - sur www.sdis13.rdv-sante.fr
  ou
  -auprès du secrétariat médical du SSSM au 04 42 16 69 90.

  Cette visite pourra avoir une validité de 2 ans sur indication du médecin et en l'absence d'hospitalisation

- **Pour les candidats sapeurs-pompiers hors SDIS 13** :
  Copie du certificat médical et du dossier médical du SDIS d'appartenance.

- **Pour les candidats résidents hors du département 13 et non sapeurs-pompiers** :
  Certificat médical au modèle figurant page suivante conforme au modèle pour la candidature à l'examen du BNSSA et bilan biologique apportant la preuve d'une immunisation hépatite B.

CERTIFICAT MEDICAL

Le 2022

Je soussigné, Docteur en médecine,

Certifie avoir examiné ce jour, monsieur, madame,

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la fonction de sapeur-pompier volontaire en engagement différencié pour assurer exclusivement la surveillance des baignades et des activités nautiques.

(cachet du médecin)

Fait à :

Signature :

Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier

Pré-requis : posséder le BNSSA (à jour de recyclage), détenir le CFAPSE + DSA ou le PS

ANNEXE 5
SDIS 13 : DISPONIBILITES POUR LA SURVEILLANCE DES BAIGNADES 2022

Statuts **SPP sous statut SPV** ☐ **SPV** ☐ **SPV engagement différencié** ☐ **N° Matricule** (si déjà délivré):
Nom :.....
Prénom :.....
Téléphone : GSM : domicile : **Mail :**

Conditions d'accès au stage de nageur-sauveteur des postes de secours :
Aptitude médicale délivrée par un médecin de sapeur-pompier.

PSE2 (à jour de recyclage).
Formation de maintien et perfectionnement des acquis (FMPA) :
Stage mer (1jour) + FMPA PSE2 (1jour) ☐ obligatoire tous les ans.
Formation initiale SPV engagement différentié de nageur-sauveteur des postes des secours (3 jours) ☐ obligatoire tous les 5 ans.

Ouverture des postes: suivant arrêté de chaque commune

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
MAI																															
JUIN																															
JUILLET																															
AOÛT																															
SEPTEMBRE																															

Fiche à renvoyer avec le dossier à l'adresse suivante : surveillance-plages@sdis13.fr